

toutes ses faces et avec toutes ses nuances, pour qu'une opinion définitive, une conviction universelle se forme à l'égard de nos origines sociales. Je voudrais qu'à l'aide de recherches nouvelles et plus approfondies, d'une analyse minutieuse des documents narratifs et des actes publics et privés, on pût suivre d'époque en époque, sous les deux dynasties frankes, la vie romaine et la vie barbare, distinctes sur le même sol, se mêlant et, pour ainsi dire, se pénétrant par degrés. Mais ici, la dissertation historique ne suffit plus, le récit doit s'y joindre, et suppléer à ce qu'elle a, par sa nature, d'arbitraire et d'incomplet. Je vais tenter, pour le VI^e siècle, de faire succéder au raisonnement sur les choses, la vue des choses elles-mêmes et de présenter en action les hommes, les mœurs et les caractères.

RÉCITS

DES

TEMPS MÉROVINGIENS.

PREMIER RÉCIT.

Les quatre fils de Chlother I^{er}. — Leur caractère. — Leurs mariages.
— Histoire de Galeswinthe.

(561-568.)

A quelques lieues de Soissons, sur les bords d'une petite rivière, se trouve le village de Braine. C'était, au VI^e siècle, une de ces immenses fermes où les rois des Franks tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la Gaule. L'habitation royale n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge, c'était un vaste bâtiment, entouré de portiques d'architecture romaine, quelquefois construit en bois poli avec soin, et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance¹. Autour du principal corps

¹ *Ethera mole sua tabulata palatia pulsant...*

Singula silva favens aedificavit opus.

Altior innititur, quadrataque porticus ambit,

Et sculpturata lusit in arte faber.

(*Venantii Fortunati carmin.*, lib. IX, cap. XV,
t. I, p. 326, ed. Luchi.)

de logis se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit barbares, soit romains d'origine, et ceux des chefs de bande qui, selon la coutume germanique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans la *truste* du roi, c'est-à-dire, sous un engagement spécial de vasselage et de fidélité¹. D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfèvrerie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin.

La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjudgée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelques villes voisines pour coloniser le domaine royal; mais, si l'on en juge par la physionomie des noms propres, il y avait aussi parmi elles des Germains et d'autres barbares dont les pères étaient venus en Gaule, comme ouvriers ou gens de service, à la suite des bandes conquérantes. D'ailleurs, quelle que fût leur origine ou leur genre d'industrie, ces familles étaient placées au même rang et désignées par le même nom, par celui de *lites* en langue tudesque, et en langue latine par celui de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés au fisc². Des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges, les mesures des cultivateurs et les cabanes des serfs du domaine complétaient le village royal, qui ressemblait parfaitement, quoique sur une plus grande échelle, aux villages de l'ancienne Germa-

¹ V. pactum legis Salicæ, apud script. rer. gallic. et francic. t. IV, p. 159; et ibid., Marculf. Formul., p. 475.

² *Fiscalini*, *Liti*, *Lidi*, *Lazi*. Voyez le Recueil des historiens de la France et des Gaules, t. IV, passim, et plus haut, Considérations, chap. V, p. 182.

nie. Dans le site même de ces résidences il y avait quelque chose qui rappelait le souvenir des paysages d'outre-Rhin; la plupart d'entre elles se trouvaient sur la lisière et quelques-unes au centre des grandes forêts mutilées depuis par la civilisation, et dont nous admirons encore les restes.

Braine fut le séjour favori de Chlother, le dernier des fils de Chlodowig, même après que la mort de ses trois frères lui eut donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule. C'était là qu'il faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux; là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale. Il y convoquait en synode les évêques des villes gauloises, recevait les ambassadeurs des rois étrangers, et présidait les grandes assemblées de la nation franke, suivies de ces festins traditionnels parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux défoncés occupaient les quatre coins de la salle¹. Tant qu'il n'était pas appelé au loin par la guerre contre les Saxons, les Bretons ou les Goths de la Septimanie, Chlother employait son temps à se promener d'un domaine à l'autre. Il allait de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, consommant à tour de rôle, dans ses fermes royales, les provisions en nature qui s'y trouvaient rassemblées, se livrant, avec ses *leudes* de race franke, aux exercices de la chasse, de la pêche ou de la natation, et recrutant ses nombreuses maîtresses parmi les filles des *fiscalins*. Souvent, du rang de concubines, ces femmes passaient

¹ Cùm ergo ille ad prandium invitatus venisset, conspicit, gentili ritu, vasa plena cervisiæ domi adstare. Quod ille siscitans quid sibi vasa in medio posita vellent... (Vita S. Vedasti, apud script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 373.)

à celui d'épouses et de reines, avec une singulière facilité.

Chlothar, dont il n'est pas facile de compter et de classer les mariages, épousa de cette manière une jeune fille de la plus basse naissance, appelée Ingonde, sans renoncer d'ailleurs à ses habitudes déréglées, qu'elle tolérait, comme femme et comme esclave, avec une extrême soumission. Il l'aimait beaucoup, et vivait avec elle en parfaite intelligence; un jour elle lui dit : « Le roi mon seigneur a fait de sa servante ce qu'il lui a plu, et m'a appelée à son lit; il mettrait le comble à ses bonnes grâces en accueillant la requête de sa servante. J'ai une sœur nommée Aregonde et attachée à votre service; daignez lui procurer, je vous prie, un mari qui soit vaillant et qui ait du bien, afin que je n'éprouve pas d'humiliation à cause d'elle. » Cette demande, en piquant la curiosité du roi, éveilla son humeur libertine; il partit le jour même pour le domaine sur lequel habitait Aregonde, et où elle exerçait quelques-uns des métiers alors dévolus aux femmes, comme le tissage et la teinture des étoffes. Chlothar, trouvant qu'elle était pour le moins aussi belle que sa sœur, la prit avec lui, l'installa dans la chambre royale et lui donna le titre d'épouse. Au bout de quelques jours, il revint auprès d'Ingonde, et lui dit, avec ce ton de bonhomie sournoise qui était l'un des traits de son caractère et du caractère germanique : « La grâce que ta douceur désirait de moi, j'ai songé à te l'accorder; j'ai cherché pour ta sœur un homme riche et sage, et n'ai rien trouvé de mieux que moi-même. Apprends donc que j'ai fait d'elle mon épouse, ce qui, je pense, ne te déplaira pas. — « Que mon seigneur, » répondit Ingonde, sans paraître émue, et sans se départir aucunement de son esprit de patience et d'abnégation conjugale, « que mon seigneur fasse ce qui lui

« semble à propos, pourvu seulement que sa servante ne perde rien de ses bonnes grâces¹. »

En l'année 561, après une expédition contre l'un de ses fils, dont il punit la révolte en le faisant brûler avec sa femme et ses enfants, Chlothar, dans un calme parfait d'esprit et de conscience, revint à sa maison de Braine. Là, il fit ses préparatifs pour la grande chasse d'automne, qui était chez les Franks une espèce de solennité. Suivi d'une foule d'hommes, de chevaux et de chiens, le roi se rendit à la forêt de Cuise, dont celle de Compiègne, dans son état actuel, n'est qu'un mince et dernier débris. Au milieu de cet exercice violent, qui ne convenait plus à son âge, il fut pris de la fièvre, et, s'étant fait transporter sur son domaine le plus voisin, il y mourut après cinquante ans de règne². Ses quatre fils, Haribert, Gonthramn, Hilperik et Sighebert, suivirent son convoi jusqu'à Soissons, chantant des psaumes et portant à la main des flambeaux de cire.

A peine les funérailles étaient-elles achevées, que le troisième des quatre frères, Hilperik, partit en grande hâte pour Braine, et força les gardiens de ce domaine royal à lui remettre les clefs du trésor. Maître de toutes les richesses que son père avait accumulées, il commença par en distribuer une partie aux chefs de bande et aux guerriers qui

¹ Tractavi mercedem illam implere, quam me tua dulcedo expetiit. Et requirens virum divitem atque sapientem, quem tuæ sorori deberem adjungere, nihil melius quam meipsum inveni. Itaque noveris quia eam conjugem accepi, quod tibi displicere non credo. At illa : Quod bonum, inquit, videtur in oculis domini mei faciat : tantum ancilla tua cum gratia regis vivat. (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. IV, apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 205.)

² Exin regressus, quinquagesimo primo regni sui anno, dum in Cotia silva venationem exerceret, a febre corripitur, et exinde Compendium villam rediit. (Ibid., p. 214.)

561. avaient leurs logements, soit à Braine, soit dans le voisinage. Tous lui jurèrent fidélité¹ en plaçant leurs mains entre les siennes, le saluèrent par acclamation du titre de *Koning*, et promirent de le suivre partout où il les conduirait². Alors, se mettant à leur tête, il marcha droit sur Paris, ancien séjour de Chlodowig I^{er}, et plus tard capitale du royaume de son fils aîné Hildebert.

Peut-être Hilperik attachait-il quelque idée de prééminence à la possession d'une ville habitée jadis par le conquérant de la Gaule; peut-être n'avait-il d'autre envie que celle de s'approprier le palais impérial, dont les bâtiments et les jardins couvraient, sur une vaste étendue, la rive gauche de la Seine³. Cette supposition n'a rien d'improbable, car les vues ambitieuses des rois franks n'allaient guère au delà de la perspective d'un gain immédiat et personnel; et d'ailleurs, tout en conservant une forte teinte de la barbarie germanique, des passions effrénées et une âme impitoyable, Hilperik avait pris quelques-uns des goûts de la civilisation romaine. Il aimait à bâtir, se plaisait aux spectacles donnés dans des cirques de bois, et par-dessus tout, avait la prétention d'être grammairien, théologien et poète. Ses vers latins, où les règles du mètre et de la prosodie étaient rarement observées, trouvaient des admirateurs parmi les nobles Gaulois qui applaudissaient en tremblant, et s'écriaient que l'illustre fils des Sicambres

¹ Chilpericus vero, post patris funera, thesauros, qui in villa Brinnaco erant congregati, accepit, et ad Francos utiliores petiit, ipsosque muneribus mollitos sibi subdidit. (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. iv, apud script. rer. gallic. et franc., t. II, p. 214.)

² Koning signifie *roi*, dans le dialecte des Franks; voyez Lettres sur l'Histoire de France, lettre ix.

³ Et mox Parisius ingreditur, sedemque Childeberti regis occupat. (Greg. Turon. loc. sup. cit.)

l'emportait en beau langage sur les enfants de Romulus, et que le fleuve du Wahal en remontrait au Tibre¹.

Hilperik entra à Paris sans aucune opposition, et logea ses guerriers dans les tours qui défendaient les ponts de la ville, alors environnée par la Seine. Mais, à la nouvelle de ce coup de main, les trois autres frères se réunirent contre celui qui voulait se faire à lui-même sa part de l'héritage paternel, et marchèrent sur Paris à grandes journées, avec des forces supérieures². Hilperik n'osa leur tenir tête, et, renonçant à son entreprise, il se soumit aux chances d'un partage fait de gré à gré. Ce partage de la Gaule entière et d'une portion considérable de la Germanie s'exécuta par un tirage au sort, comme celui qui avait eu lieu, un demi-siècle auparavant, entre les fils de Chlodowig. Il y eut quatre lots, correspondant, avec quelques variations, aux quatre parts de territoire désignées par les noms de royaume de Paris, royaume d'Orléans, Neustrie et Austrasie.

Haribert obtint dans le tirage la part de son oncle Hildebert, c'est-à-dire le royaume auquel Paris donnait son nom, et qui, s'étendant du nord au sud, tout en longueur, comprenait Senlis, Melun, Chartres, Tours, Poitiers, Saintes, Bordeaux et les villes des Pyrénées. Gonthramm

¹ Admirande mihi nimium rex, cujus opime
Prælia robur agit, carmina lima polit.
(Venantii Fortunati carmin., lib. ix, p. 580.)

— Cum sis progenitus clara de gente Sycamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
(Ibid., p. 560.)

— Confecitque duos libros, quasi sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt. (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. vi, apud script. rer. gallic. et franc., t. II, p. 294.)

² Sed non diu hoc ei licuit possidere, nam conjuncti fratres ejus eum exinde repulere. (Ibid., lib. iv, p. 214.)

561. eut pour lot, avec le royaume d'Orléans, part de son oncle Chlodimir, tout le territoire des Burgondes, depuis la Saône et les Vosges, jusqu'aux Alpes et à la mer de Provence. La part de Hilperik fut celle de son père, le royaume de Soissons, que les Franks appelaient *Neoster-rike* ou royaume d'Occident, et qui avait pour limites, au nord, l'Escaut, et au sud, le cours de la Loire. Enfin le royaume d'Orient, ou l'*Oster-rike*, échut à Sighebert, qui réunit dans son partage l'Auvergne, tout le nord-est de la Gaule, et la Germanie jusqu'aux frontières des Saxons et des Slaves¹. Il semble, au reste, que les villes aient été comptées une à une, et que leur nombre seul ait servi de base pour la fixation de ces quatre lots; car, indépendamment de la bizarrerie d'une pareille division territoriale, on trouve encore une foule d'enclaves dont il est impossible de se rendre compte. Rouen et Nantes sont du royaume de Hilperik, et Avranches du royaume de Haribert; ce dernier possède Marseille, Arles est à Gonthramn et Avignon à Sighebert. Enfin Soissons, capitale de la Neustrie, se trouve, pour ainsi dire, bloquée entre quatre villes, Senlis et Meaux, Laon et Reims, qui appartiennent aux deux royaumes de Paris et d'Austrasie.

Après que le sort eut assigné aux quatre frères leur part de villes et de domaines, chacun d'eux jura, sur les reliques des saints, de se contenter de son propre lot, et de ne rien envahir au delà, soit par force, soit par ruse. Ce serment ne tarda pas à être violé; Hilperik, profitant de l'ab-

561
à
564.

¹ Et sic inter se hi quatuor... divisionem legitimam faciunt, deditque sors Chariberto regnum Childeberti, sedemque habere Parisius; Guntchramno vero regnum Chlodomeris, ac tenere sedem Aurelianensem; Chilperico vero regnum Chlotacharii patris ejus cathedramque Suessionis habere. Sigiberto quoque regnum Theuderici sedemque habere Remorum. (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. iv, apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 214.)

sence de son frère Sighebert, qui guerroyait en Germanie, 561
attaqua Reims à l'improviste, et s'empara de cette ville, à
ainsi que de plusieurs autres également à sa portée. Mais 564.
il ne jouit pas longtemps de cette conquête; Sighebert re-
vint victorieux de sa campagne d'outre-Rhin, reprit ses
villes une à une, et, poursuivant son frère jusque sous les
murs de Soissons, le défit dans une bataille, et entra de
force dans la capitale de la Neustrie. Suivant le caractère 564
des barbares, dont la fougue est violente, mais de peu de à
durée, ils se réconcilièrent en faisant de nouveau le ser- 566.
ment de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. Tous deux
étaient d'un naturel turbulent, batailleur et vindicatif;
Haribert et Gonthramn, moins jeunes et moins passionnés,
avaient du goût pour la paix et le repos. Au lieu de l'air
rude et guerrier de ses ancêtres, le roi Haribert affectait de
prendre la contenance calme et un peu lourde des magis-
trats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'a-
près les lois romaines. Il avait même la prétention d'être
savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui
était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge
dans les causes embrouillées, et de la facilité avec laquelle,
quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et
discourait en latin¹. Chez le roi Gonthramn, par un singu-
lier contraste, des manières habituellement douces et presque
sacerdotales s'alliaient à des accès de fureur subite, dignes
des forêts de la Germanie. Une fois, pour un cor de chasse
qu'il avait perdu, il fit mettre plusieurs hommes libres à

¹ Si veniant aliqua variato murmure causæ,
Pondera mox legum regis ab ore fluunt.
Quamvis confusas referant certamina voces,
Nodosæ litis solvere fila potes.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
Qui nos Romanos vincis in eloquio.

(Venantii Fortunati Carmin., lib. iv, p. 560.)

564 la torture ; une autre fois , il ordonna la mort d'un noble
à Frank , soupçonné d'avoir tué un buffle sur le domaine
566. royal. Dans ses heures de sang-froid , il avait un certain
sentiment de l'ordre et de la règle , qui se manifestait sur-
tout par un zèle religieux et par sa soumission aux évê-
ques , qui alors étaient la règle vivante.

Au contraire , le roi Hilperik , sorte d'esprit fort à demi
sauvage , n'écoutait que sa propre fantaisie , même lorsqu'il
s'agissait du dogme et de la foi catholique. L'autorité du
clergé lui semblait insupportable , et l'un de ses grands
plaisirs était de casser les testaments faits au profit d'une
église ou d'un monastère. Le caractère et la conduite des
évêques étaient le principal texte de ses plaisanteries et de
ses propos de table ; il qualifiait l'un d'écervelé , l'autre d'in-
solent , celui-ci de bavard , cet autre de luxurieux. Les
grands biens dont jouissait l'église , et qui allaient toujours
croissant , l'influence des évêques dans les villes , où , de-
puis le règne des barbares , ils possédaient la plupart des
prérogatives de l'ancienne magistrature municipale , toutes
ces richesses et cette puissance qu'il enviait , sans aperce-
voir aucun moyen de les faire venir à lui , excitaient vive-
ment sa jalousie. Les plaintes qu'il proférait dans son dépit
ne manquaient pas de bon sens , et souvent on l'entendait
répéter : « Voilà que notre fisc est appauvri ! voilà que nos
« biens s'en vont aux églises ! Personne ne règne , en vé-
« rité , si ce n'est les évêques des villes ¹. »

Du reste , les fils de Chlother I^{er} , à l'exception de Sighe-
bert qui était le plus jeune , avaient tous à un très-haut
degré le vice de l'incontinence , ne se contentant presque

¹ Ecce pauper remansit fiscus noster , ecce divitiæ nostræ ad ecclesias
sunt translatae : nulli penitus , nisi soli episcopi regnant : periit honor
noster , et translatus est ad episcopos civitatum. (Greg. Turon. Hist.
Franc. , lib. vi , apud script. rer. gallic. et francic. , t. II , p. 291.)

jamais d'une seule femme , quittant sans le moindre scrupule celle qu'ils venaient d'épouser , et la reprenant ensuite , selon le caprice du moment. Le pieux Gonthramn changea d'épouse à peu près autant de fois que ses deux frères , et , comme eux , il eut des concubines , dont l'une , appelée Vénérande , était la fille d'un Gaulois attaché au fisc. Le roi Haribert prit en même temps pour maîtresses deux sœurs d'une grande beauté , qui étaient au nombre des suivantes de sa femme Ingoberghe. L'une s'appelait Markowefe et portait l'habit de religieuse , l'autre avait nom Meroflede ; elles étaient filles d'un ouvrier en laine , barbare d'origine , et *lite* du domaine royal ¹.

Ingoberghe , jalouse de l'amour que son mari avait pour ces deux femmes , fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner , et n'y réussit pas. N'osant cependant maltraiter ses rivales , ni les chasser , elle imagina une sorte de stratagème quelle croyait propre à dégoûter le roi d'une liaison indigne de lui. Elle fit venir le père des deux jeunes filles , et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme était à l'ouvrage , travaillant de son mieux pour montrer du zèle , la reine , qui se tenait à une fenêtre , appela son mari : « Venez , lui dit-elle , venez ici voir quelque chose de nouveau. » Le roi vint , regarda de tous ses yeux , et ne voyant rien qu'un cardeur de laine , il se mit en colère , trouvant la plaisanterie fort mauvaise ². L'explication qui suivit entre les deux époux fut violente , et

¹ Habebat tunc temporis Ingoberga in servitium suum duas puellas pauperis cujusdam filias , quarum prima vocabatur Marcovefa religiosam vestem habens , alia vero Merofledis ; in quarum amore rex valde detinebatur : erant enim , ut diximus , artificis lanarii filiae. (Greg. Turon. Hist. Franc. , lib. iv , apud script. rer. gallic. et francic. , t. II , p. 215.)

² Quo operante , vocavit regem. Ille autem sperans aliquid novi videre , adspicit hunc eminens lanas regias componentem : quod videns commotus in ira , reliquit Ingobergam. (Ibid.)

564
à
566. produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendait In-
goberghe; ce fut elle que le roi répudia pour épouser Me-
roffede.

Bientôt, trouvant qu'une seule femme légitime ne lui suffisait pas, Haribert donna solennellement le titre d'épouse et de reine à une fille nommée Theodehilde, dont le père était gardeur de troupeaux. Quelques années après, Meroffede mourut, et le roi se hâta d'épouser sa sœur Markowefe. Il se trouva ainsi, d'après les lois de l'église, coupable d'un double sacrilège, comme bigame, et comme mari d'une femme qui avait reçu le voile de religieuse. Sommé de rompre son second mariage par saint Germain, évêque de Paris, il refusa obstinément, et fut excommunié. Mais le temps n'était pas venu où l'église devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête; Haribert ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes¹.

Entre tous les fils de Chlother, Hilperik est celui auquel les récits contemporains attribuent le plus grand nombre de reines, c'est-à-dire de femmes épousées d'après la loi des Franks, par l'anneau et par le denier. L'une de ces reines, Audowere, avait à son service une jeune fille nommée Fredegonde, d'origine franke, et d'une beauté si remarquable que le roi, dès qu'il l'eut vue, se prit d'amour pour elle. Cet amour, quelque flatteur qu'il fût, n'était pas sans danger pour une servante que sa situation mettait à la merci de la jalousie et des vengeances de sa maîtresse. Mais Fredegonde ne s'en effraya point; aussi rusée qu'ambitieuse, elle entreprit d'amener, sans se compromettre, des motifs légaux de séparation entre le roi et la reine Audowere. Si l'on en croit une tradition qui avait cours moins

¹ Greg. Turon. Hist. Franc., lib. IV, apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 215 et seq.

d'un siècle après, elle y réussit, grâce à la connivence d'un évêque et à la simplicité de la reine. Hilperik venait de se joindre à son frère Sighebert, pour marcher au delà du Rhin contre les peuples de la Confédération Saxonne; il avait laissé Audowere enceinte de plusieurs mois. Avant qu'il fût de retour, la reine accoucha d'une fille, et ne sachant si elle devait la faire baptiser en l'absence de son mari, elle consulta Fredegonde, qui, parfaitement habile à dissimuler, ne lui inspirait ni soupçon ni défiance: « Ma-
« dame, répondit la suivante, lorsque le roi mon seigneur
« reviendra victorieux, pourrait-il voir sa fille avec plaisir,
« si elle n'était pas baptisée¹? » La reine prit ce conseil en bonne part, et Fredegonde se mit à préparer sourdement, à force d'intrigues, le piège qu'elle voulait lui dresser.

Quand le jour du baptême fut venu, à l'heure indiquée pour la cérémonie, le baptistère était orné de tentures et de guirlandes; l'évêque, en habits pontificaux, était présent; mais la marraine, noble dame franke, n'arrivait pas, et on l'attendit en vain. La reine, surprise de ce contretemps, ne savait que résoudre, quand Fredegonde, qui se tenait près d'elle, lui dit: « Qu'y a-t-il besoin de s'inquiéter
« d'une marraine? aucune dame ne vous vaut pour tenir
« votre fille sur les fonts; si vous m'en croyez, tenez-la
« vous-même². » L'évêque, probablement gagné d'avance, accomplit les rites du baptême, et la reine se retira sans comprendre de quelle conséquence était pour elle l'acte religieux qu'elle venait de faire.

¹ Domina mea, ecce dominus rex victor revertitur, quomodo potest filiam suam gratanter recipere non baptisatam? (Gesta reg. Francor., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 561.)

² Numquid similem tui invenire poterimus, quæ eam suscipiat? modo tumetipsa suscipe eam. (Ibid.)

564
à
566. Au retour du roi Hilperik, toutes les jeunes filles du domaine royal allèrent à sa rencontre, portant des fleurs et chantant des vers à sa louange. Fredegonde, en l'abordant, lui dit : « Dieu soit loué de ce que le roi notre seigneur a remporté la victoire sur ses ennemis, et de ce qu'une fille lui est née ! Mais avec qui mon seigneur couchera-t-il cette nuit ; car la reine, ma maîtresse, est aujourd'hui ta commère, et marraine de ta fille Hildeswinde ? — Eh bien ! répondit le roi d'un ton jovial, si je ne puis coucher avec elle, je coucherai avec toi ¹. » Sous le portique du palais, Hilperik trouva sa femme Audowere tenant entre ses bras son enfant, qu'elle vint lui présenter avec une joie mêlée d'orgueil ; mais le roi, affectant un air de regret, lui dit : « Femme, dans ta simplicité d'esprit, tu as fait une chose criminelle ; désormais tu ne peux plus être mon épouse ². » En rigide observateur des lois ecclésiastiques, le roi punit par l'exil l'évêque qui avait baptisé sa fille, et il engagea Audowere à se séparer de lui sur-le-champ, et à prendre, comme veuve, le voile de religieuse. Pour la consoler il lui donna plusieurs domaines d'une valeur considérable ; elle se résigna et fit choix d'un monastère situé dans la ville du Mans. Hilperik épousa Fredegonde, et ce fut au bruit des fêtes de ce mariage que la reine répudiée partit pour sa retraite, où, quinze ans plus tard, elle fut mise à mort par les ordres de son ancienne servante ³.

¹ Cum qua dominus meus rex dormiet hac nocte? quia domina mea regina commater tua est de filia tua Childesinde. Et ille ait : Si cum illa dormire nequeo, dormiam tecum. (Gest. reg. Francor., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 561.)

² Nefandam rem fecisti per simplicitatem tuam : jam enim conjux mea esse non poteris amplius. (Ibid.)

³ Rogavitque eam sacro velamine induere cum ipsa filia sua, deditque ei prædia multa et villas ; episcopum vero qui eam baptisavit, exilio

Pendant que les trois fils aînés de Chlothar vivaient ainsi dans la débauche, et se mariaient à des femmes de service, Sighebert, le plus jeune, loin de suivre leur exemple, en conçut de la honte et du dégoût. Il résolut de n'avoir qu'une seule épouse, et d'en prendre une qui fût de race royale ¹. Athanaghild, roi des Goths établis en Espagne, avait deux filles en âge d'être mariées, et dont la cadette, nommée Brunehilde, était fort admirée par sa beauté ; ce fut sur elle que s'arrêta le choix de Sighebert. Une ambassade nombreuse partit de Metz, avec de riches présents, pour aller à Tolède faire au roi des Goths la demande de sa main. Le chef de cette ambassade, Gog, ou plus correctement Godeghisel, maire du palais d'Austrasie, homme habile en toutes sortes de négociations, eut un plein succès dans celle-ci, et amena d'Espagne la fiancée du roi Sighebert. Partout où passa Brunehilde, dans son long voyage vers le nord, elle se fit remarquer, selon le témoignage d'un contemporain, par la grâce de ses manières, les charmes de sa figure, la prudence et l'agrément de ses discours ². Sighebert l'aima, et, toute sa vie, conserva pour elle un attachement passionné.

Ce fut en l'année 566 que la cérémonie des noces eut lieu, avec un grand appareil, dans la ville royale de Metz. Tous les seigneurs du royaume d'Austrasie étaient invités par le roi à prendre part aux fêtes de ce jour. On vit arriver à Metz, avec leur suite d'hommes et de chevaux, les

condemnavit, Fredegundem vero copulavit sibi ad reginam. (Gest. reg. Francor., apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 561.)

¹ Porro Sigibertus rex, cum videret quod fratres ejus indignas sibi met uxores acciperent, et per vilitatem suam etiam ancillas in matrimonium sociarent... (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. IV, apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 216.)

² Erat enim puella elegans opere, venusta adspectu, honesta moribus atque decora, prudens consilio et blanda conloquio. (Ibid.)

566. comtes des villes et les gouverneurs des provinces septentrionales de la Gaule, les chefs patriarcaux des vieilles tribus frankes demeurées au delà du Rhin, et les ducs des Alamans, des Baiwares et des Thorings ou Thuringiens¹. Dans cette bizarre assemblée, la civilisation et la barbarie s'offraient côte à côte à différents degrés. Il y avait des nobles gaulois, polis et insinuants, des nobles franks, orgueilleux et brusques, et de vrais sauvages, tout habillés de fourrures, aussi rudes de manières que d'aspect. Le festin nuptial fut splendide et animé par la joie; les tables étaient couvertes de plats d'or et d'argent ciselés, fruit des pillages de la conquête; le vin et la bière coulaient sans interruption dans des coupes ornées de pierreries, ou dans les cornes de buffle dont les Germains se servaient pour boire². On entendait retentir, dans les vastes salles du palais, les santés et les défis que se portaient les buveurs, des acclamations, des éclats de rire, tout le bruit de la gaieté tudesque. Aux plaisirs du banquet nuptial succéda un genre de divertissement beaucoup plus raffiné, et de nature à n'être goûté que du très-petit nombre des convives.

Il y avait alors à la cour du roi d'Austrasie un Italien, Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, qui voyageait en Gaule, accueilli partout avec une grande distinction. C'était un homme d'un esprit superficiel mais agréable, et qui apportait de son pays quelques restes de cette élégance romaine, déjà presque effacée au delà des Alpes. Recommandé au roi Sighebert par ceux des évêques et des

¹ Ille vero, congregatis senioribus secum, præparatis epulis, cum immensa lætitia atque jocunditate eam accipit uxorem. (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. iv, apud script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 216.)

² Rex enim cum inter prandendum quoddam vas lapideum vitrei coloris auro gemmisque mirabiliter ornatum juberet offerri plenum mero. (Vita S. Fridolini, apud script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 388.)

comtes d'Austrasie qui aimaient encore et qui regrettaient 566. l'ancienne politesse, Fortunatus obtint, à la cour semi-barbare de Metz, une généreuse hospitalité. Les intendants du fisc royal avaient ordre de lui fournir un logement, des vivres et des chevaux¹. Pour témoigner sa gratitude, il s'était fait le poète de la cour; il adressait au roi et aux seigneurs des pièces de vers latins, qui, si elles n'étaient pas toujours parfaitement comprises, étaient bien reçues et bien payées. Les fêtes du mariage ne pouvaient se passer d'un épithalame, Venantius Fortunatus en composa un dans le goût classique, et il le récita devant l'étrange auditoire qui se pressait autour de lui, avec le même sérieux que s'il eût fait une lecture publique à Rome sur la place de Trajan².

Dans cette pièce qui n'a d'autre mérite que celui d'être un des derniers et pâles reflets du bel esprit romain, les deux personnages obligés de tout épithalame, Vénus et l'Amour, paraissent avec leur attirail de flèches, de flambeaux et de roses. L'Amour tire une flèche droit au cœur du roi Sighebert, et va conter à sa mère ce grand triomphe: « Ma mère, dit-il, j'ai terminé le combat! » Alors la déesse et son fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, entrent dans le palais, et vont orner de fleurs la chambre nuptiale. Là, une dispute s'engage entre eux sur le mérite des deux époux; l'Amour tient pour Sighebert,

¹ Te mihi constituit rex Sigibertus opem,
Tutior ut graderer tecum comitando viator,
Atque pararetur hinc equus, inde cibus.
(Venantii Fortunati carmen ad Sigoaldum, apud
script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 528.)

² Vix modo tam nitido pomposa poemata cultu
Audit Trajano Roma verenda foro.
(Venantii Fortunati carmina, ibid., p. 487.)